

Étude pré-Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain – Centres bourgs



Agglomération du Choletais

Damien SOULLARD

Service Urbanisme prévisionnel et opérationnel - Habitat
Hôtel d'Agglomération – BP 62 111 – 49 321 CHOLET Cedex
Tel : 02 72 77 20 81
dsoullard@choletagglomeration.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Réhabiliter les bâtiments afin que soit renforcée l'attractivité des centres-bourgs ;
- Lutter contre les logements indignes et/ou dégradés et réduire la vacance ;
- Lutter contre la précarité énergétique en prenant en compte les spécificités du bâti ancien des centres-bourgs ;
- Adapter les logements aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées ;
- Mobiliser des outils coercitifs de résorption de l'habitat insalubre/dégradé sur des secteurs spécifiquement identifiés.

TYPE D'AIDE

Etude qui va déterminer les futures subventions à destination des propriétaires privés souhaitant entreprendre des travaux de rénovation dans leur logement ancien. Les conclusions de l'étude permettront de choisir une stratégie d'intervention en hiérarchisant les cations à engager et de prévoir ainsi les modalités de mise en œuvre (plans d'actions, moyens et calendrier...).

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Une quinzaine de centres-bourgs de l'AdC, dont les potentiels de valorisation des centres anciens et/ou les besoins sont les plus prégnants : Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Les Cerqueux-sous-Passavant, Coron, La Fosse-de-Tigné, Maulévrier, Le May-sur-Èvre, Montilliers, Nuillé, Nueil-sur-Layon, Passavant-sur-Layon, La Plaine, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Tancoigné, La Tessoualle, Tigné, Trémont, Vezins, Vihiers/Le Voide/Saint-Hilaire-du-Bois.

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires occupants et propriétaires possédant un logement locatif privé.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Les conditions de l'Anah, de l'Agglomération du Choletais/Ville de Cholet, d'Action Logement, du Conseil Départemental de Maine-et-Loire.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

L'étude pré-opérationnelle d'OPAH va définir le montant des aides.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Conseil Départemental du Maine-et-Loire, Anah

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2021-2022 : 81 000 €

OBSERVATIONS

Rédaction de la convention : juillet 2022

Lancement de l'étude : juin 2021

